puis l'occupation et pose ainsi les problèmes les plus délicats.

Les indigènes qui dans le langage commun, sont confondus sous le nom d'arabe en Algérie étaient avant leur soumission à la France répartis en quatre groupes : 1° Les Arabes Maures, Turcs et Kouroughlis ; 2° Les Kabyles, Chaouia et Touaregs ; 3° Les Mozabites ; 4° Les israélites, mais tous étaient musulmans c'est-à-dire, soumis à le Dieu, par la religion, les hommes sont esclaves.

Pour eux Allah est puissant ; en les créant il a gardé un empire absolu sur eux, il ne leur a donné ni initiative, ni libre arbitre. Cette idée les a confinés dans une certaine attente du pardon et de la rétribution, tout en favorisant, dans la pratique leur penchant à la passivité.

L'organisation sociale en pays musulman.

L'organisation sociale en pays musulman repose uniquement sur la famille, non pas sur la famille comme nous l'entendons, mais sur des bases élargies : cet état social, résultat direct du patriarcat et du nomadisme, renferme dans son apparente tranquillité des éléments mortels à tout progrès à toute civilisation.

Le musulman se conforme dans toutes les manifestations de la vie aux prescriptions impératives du Coran, lequel a tout prévu, droit hygiène habitation, vêtements, etc... On peut se faire une idée des obligations auxquelles ils se soumettent avec résignation par le fait suivant, dans sa simplicité En arrivant en rade d'Alger sur l'« Amiral Guesdon » les voyageurs qui se trouvaient sur le pont ne furent pas peu surpris de voir de nombreuses casquettes lancées à la mer : c'était un groupe d'indigènes qui, ayant travaillé en France et de retour en Algérie, jetaient leur couvre-chef à la mer pour s'en débarrasser et se coiffer de la « Chéchia » réglementaire imposée par le Coran.

Le Coran a édicté des prescriptions qui semblent immuables. La croyance arrête chez les Arabes tout esprit d'initiative, cesse toute marque agissante de volonté, annihile l'effort personnel et limite la somme de travail à fournir à ce qui leur est strictement nécessaire.

Dans ces pays la nature n'offre à l'activité humaine des conditions réellement favorables que si des populations laborieuses et ingénieuses s'évertuent à corriger ses imperfections. La prospérité économique dépend du facteur humain.

La richesse de l'Algérie est fondée sur l'Agriculture. Les produits agricoles sont de deux sortes : ceux de la culture dans le Tell , ceux de l'élevage dans la Steppe.

La culture des céréales est pratiquée par les Européens comme par les Indigènes, le blé, l'orge, l'avoine semés après les premières pluies d'automne entrent dans la période active de végétation au moment des pluies de printemps et mûrissent avant l'époque de la sécheresse. Les vignes font la fortune de l'Algérie, l'arboriculture et le jardinage pratiqués par les riverains de la Méditerranée tendent à prendre une forme modernisée, une place de plus importante dans la plaine et les basses montagnes qui avoisinent la mer. Les légumes et les primeurs sont les éléments d'un commerce grandissant.

La Mitidja Occidentale avec ses mandariniers, ses orangers et ses citronniers a vu plus que doubler ses plantations depuis une dizaine d'années. Le figuier et l'olivier sont les deux arbres essentiels des vergers. Vers Biskra et Tanggoured, ces vastes oasis aux palmiers dattiers sont une richesse d'un autre genre.

Dans le Tell, le cheptel des colons tend à s'accroître, mais la région de l'élevage, c'est la steppe algérienne ; son produit principal est le mouton. L'élevage y est pratiqué par les nomades. Sous le climat rude et sec la culture indigène n'obtient qu'en des rares coins privilégiés quelques récoltes hâtives et précaires, l'élevage reste la seule ressource. Mais il est soumis aux nécessités de la transhumance, la fraîcheur des pâturages varie suivant les conditions d'altitude et des saisons. Les troupeaux doivent continuellement se déplacer non pas à l'aventure mais suivant un rythme régulier déterminé par l'état des herbages : les tribus tout entières, hommes, femmes, enfants, vivant sous la tente les accompagnent.

L'Algérie exporte chaque été environ un million de moutons qui, expédiés sur pieds, sont en partie engraissés dans les pâturages des Alpes méridionales avant d'être vendus à la boucherie l'hiver suivant. Une partie de la laine du pays est absorbée par les tisserands indigènes de burnous, de couvertures, de tapis, mais les trois-quarts de la production est livrée sur le marché.

Le Gouvernement

Au point de vue politique, l'Administration est entre les mains d'un Gouverneur général, hier M. Steeg et en l'occurrence M. Violette.

En vertu d'un décret du 24 octobre 1870, le gouvernement et la haute Administration de l'Algérie, territoires du Nord appartiennent à un Gouverneur général civil, qui dépend du Ministère de l'Intérieur et qui est assisté d'un Secrétaire-général et d'un Conseil de Gouvernement. L'Algérie a été dotée d'un budget spécial, de la personnalité civile et du droit d'emprunter pour l'exécution de grands travaux publics. Les dépenses, qui se divisent en dépenses obligatoires ou de souverainetés et dépenses facultatives sont examinées par deux assemblées ; les délégations financières (colons et non colons, arabes et kabyles) et le Conseil supérieur.

L'Algérie est représentée au parlement français par des députés et sénateurs français.

Les régions méridionales, dites territoires du Sud qui sont pourvues également d'un budget spécial et de la personnalité civile ont une organisation autonome.

L'Algérie proprement dite se divise en trois départements : Alger, Oran et Constantine. Les territoires du Sud sont placés sous l'autorité directe du Gouverneur général, subdivisés en cercle et administrés par un personnel militaire. Les 369 communes algériennes sont de pleins exercices ou mixtes, on entend par commune de plein exercice les communes dont l'Administration est soumise aux règles en vigueur pour les communes de la métropole. Les communes mixtes sont de vastes circonscriptions dans lesquelles la population indigène est dominante, elles sont administrées par un fonctionnaire appelé administrateur dont les pouvoirs sont très étendus.

Le milieu Algérien est spécial, l'administration y est difficile, mais que de richesses peuvent produire ces beaux départements si l'organisation pouvait concorder avec ses besoins.

Albert INGHELS,
Ancien député du Nord.

Eclairage à l'Essence

Lampes Autolux, Marvel, Succès. La plus belle lumière, la plus puissante, la plus économique. A. Marchandier, 11, rue St-Pierre-St-Paul, Lille. 10718

Une scène horrible se déroula près d'Amiens

DES « CHAUFFEURS » BRULÈRENT LES PIEDS D'UN RENTIER QUI NE LEUR REMETTAIT PAS SON ARGENT

Un acte de banditisme à la manière des « chauffeurs » d'autrefois vient d'être commis à Fontaine-sur-Somme.

M. Joseph Merchez, 68 ans, rentier, habite dans cette commune une maison isolée. Il dormait l'autre nuit lorsqu'il fut réveillé par des bruits insolites. Il allait se lever lorsque la porte s'ouvrit.

Trois individus parurent qui tenaient un revolver au poing et, de l'autre main, une lampe électrique. Ils sommèrent le rentier de leur remettre son argent. Le vieillard répondit que tous ses fonds étaient déposés à Abbeville. Les bandits le ligotèrent et le bâillonnèrent puis se mirent à fouiller la maison

Ne trouvant rien, ils revinrent à leur victime et, pour l'obliger à parler, allumèrent un feu de sarments et plaçant le rentier devant les flammes lui rôtirent la plante des pieds.

L'un des bandits qui avait continué ses recherches découvrit 200 francs dans une armoire. Se rendant alors aux supplications de leur victime qui demandait grâce, les bandits l'éloignèrent du foyer et s'enfuirent.

M. Merchez put se traîner jusque dans un débarras et s'emparer d'un vieux couteau au moyen duquel il coupa ses liens.

Epuisé par cette rude épreuve, les pieds brûlés, il regagna son lit et, au jour, il fit prévenir le maire

Les bandits sont des individus connaissant très bien la région et les habitudes de M. Merchez, ainsi qu'il résulte des paroles qu'ils prononcèrent au cours de la scène de banditisme.

Le vieillard a pu donner un signalement sommaire des « chauffeurs », qui ont dû arriver à Fontaine par les Marais.

A LA MÉMOIRE DE M. R. BACON, ANCIEN AMBASSADEUR DES ETATS-UNIS EN FRANCE, UN MONUMENT SERA INAUGURÉ A LA BASSÉE

A la mémoire de M. Robert Bacon, ancien ministre des Affaires Etrangères, sous l'administration du Président Roosevelt et ambassadeur des Etats-Unis en France de 1912 à 1914, une superbe fontaine en marbre sera inaugurée, le dimanche 6 décembre 1925 à La Bassée, par M. *Meyron T. Herryck*, ambassadeur des Etats-Unis.

Des délégations de l'hôpital américain de Paris, de l'American Légion de la Chambre de Commerce Américaine de France, etc... arriveront à La Bassée par le rapide Paris-Lille.

Malgré son grand âge, lors de l'entrée des Etats-Unis, dans la grande guerre contre l'Allemagne, M. Robert Bacon, s'engagea en Amérique et fut officier de liaison entre l'armée anglaise et l'armée américaine dans le secteur de La Bassée. C'est pourquoi sa famille et ses amis ont choisi la ville de La Bassée, pour y élever un monument à la mémoire de ce grand ami de la France, dont les laborieuses populations du secteur de La Bassée ont gardé un impérissable souvenir.

Les mensonges du « bossu »

La « comtesse » Justine Parfait est une ménagère de Tourcoing

Dans l'un des « chapitres » du funambulesque roman de « M. Charles », le Bossu escroc, nous avons publié une photographie de deux jeunes mariés, que « le sorcier » avait remise à la famille Brackman, à Péruwelz pour capter plus facilement sa confiance.

« Cette photographie, avait-il dit, est la mienne et celle de ma femme, la « comtesse » Justine Parfait, car j'ai été marié avec une « comtesse », avec une riche et charmante personne, que m'avait fait connaître « bonne maman » de Phalempin. Ma malheureuse *femme est morte pendant la guerre. Elle était* « folle de grandeurs », gardez cette photographie comme souvenir !

Par déférence pour le riche et généreux cousin, la famille fit incontinent encadrer le précieux souvenir qui, cerclé d'acajou, vint prendre la place d'honneur sur la grande cheminée.

Lors de notre visite à Péruwelz, Mme Brackman, furieuse d'avoir été trompée, avait d'un geste énergique arraché la photo de son cadre et nous avait dit : « Prenez-là... Faites-en l'usage qu'il vous plaira.... Nous l'avons assez vu ce maudit « boscot ».

La fameuse photographie portait la marque Dinnequin (Tourcoing) et l'adresse « M. Charles », 57, rue du Chemin de Fer. Pour nous, nous ne pouvions douter un seul instant. La photographie ne pouvait être qu'un faux. Une fois de plus, le « Bossu » avait prouvé sa duplicité. Un point restait obscur cependant.

Quelle pouvait être cette photographie ? et où « M. Charles » l'avait-il obtenue ? Aujourd'hui, le mystère est éclairci. Les intéressés se sont reconnus et il se trouve que **la pseudo-comtesse Parfait n'est autre qu'une ménagère de Tourcoing**, qui n'aurait jamais pensé voir figurer le cher souvenir de son mariage, dans l'histoire abracadabrante du Bossu escroc !

Le mari figurant sur la même photographie est employé à la gare de Tourcoing-les-Francs Il avait connu «M. Charles» comme tant d'autres et lui avait donné sa photo en souvenir.

« M. Charles » en fit faire un agrandissement qui ne quittait plus sa chambre, fit tirer du cliché de multiples épreuves, dont l'une, celle qui nous fut remise, alla échouer à Péruwelz, dans la famille Brackman.

Voici donc encore un point de la rocambolesque aventure du « Bossu » éclairci.

On ne peut certes pas reprocher au roman de « M. Charles » de n'être pas fertile en surprises et en révélations imprévues !

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Ciel couvert avec pluies ou neige, suivi d'éclaircies et giboulées, vents de Nord-Ouest 6 à 10 mètres. Température minimum 9°.

Un match international féminin de football à Lille

EN HAUT : L'ÉQUIPE DU « GHENT FEMINA CLUB » DE GAND, QUI A ÉTÉ BATTUE PAR 2 BUTS A 0 PAR L'EQUIPE D'ATALANTE, DE LILLE (EN BAS).

La réunion du Comice Agricole

LA DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

Hier matin, à 11 heures, dans la salle des fêtes du Conservatoire, le Comice Agricole a distribué les récompenses aux lauréats de l'année 1925.

Au bureau, M. Guilbaut, conseiller général, présidait, ayant à ses côtés MM. Régnier, vice-président du Conseil de Préfecture, représentant M. Hudelo, préfet, empêché ; Lefebvre, directeur des Services agricoles départementaux ; Taudart, directeur de l'Ecole d'agriculture de Wagnonville ; Merchier, secrétaire général de la Société des Agriculteurs du Nord ; Montsarrat, vétérinaire-départemental et son adjoint, M. Riez ; Bréthenoux, professeur d'agriculture ; Lescroart ; Numa Rousse, secrétaire général du Comice ; Montaigne-Quétu, Ghestem, Masurel, Mayo, etc...

M. Guilbaut prend d'abord la parole, après avoir souligné l'effort des cultivateurs du Nord, il rend hommage à leur initiative et à leur activité. Il engage ceux-ci à augmenter la production du blé et à le vendre à un prix rémunérateur « les finances s'en trouveront bien ». M. Guilbaut déplore que le Midi ait toujours le privilège des bouilleurs de cru, il demande que les gouvernants devraient protéger les droits des agriculteurs qui, par leur travail et leur féconde production, assurent le relèvement du Pays. Ce discours est très applaudi.

C'est au tour de M. Numa Rousse, secrétaire général du Comice, qui lit le rapport des travaux de l'association en 1925.

Le secrétaire général dit que le Comice poursuit le même but depuis 72 ans : le progrès de l'agriculture du Nord. C'est de cet effort que découle la richesse incontestée des exploitations agricoles de l'arrondissement de Lille.

M. Numa Rousse rend hommage à l'effort de M. Taudart, directeur de l'Ecole d'agriculture de Wagnonville, qui a formé des élèves dont l'acquit est le plus sûr garant de la valeur de l'enseignement donné. Le secrétaire général se félicite de la production du blé dans le Nord (40 hectolitres à l'hectare) et demande protection contre la concurrence étrangère : ni privilèges, ni taxations, ni monopoles, une pleine liberté de produire et de vendre, l'égalité de tous devant les charges fiscales ! L'orateur parle du mérite des cultivateurs de la région d'Armentières, où, si l'on voit encore de nombreux immeubles en ruines, il n'y a plus de champs en friches.

Un souvenir ému à la mémoire des quinze membres du Comice morts pendant l'année 1925 et M. Numa Rousse, après avoir remercié les assistants d'être venus aussi nombreux, fait un appel à l'union. « Soyons forts pour la défense de nos droits pour la plus grande prospérité de notre agriculture et de la France entière. De nombreux applaudissements saluent la fin de cet exposé et lecture est donnée du palmarès :

LE PALMARÈS

BONNE TENUE DES FERMES

Grande culture. — 1re section : propriétaires. — Rappel de médaille de vermeil et médaille de 1re classe : M. Victor Delattre-Lamérand, à Houplines. 2e section : locataires. — Médaille de vermeil : M. Alphonse Lietevout, à Bois-Grenier.

Moyenne culture. — 2e section : locataires. — Médaille de 1re classe : M. Emile Bocquet, à Prémesques ; médailles de 2e classe : M. Emile Vannuxem, à la Chapelle d'Armentières.

Petite culture. — 2e section : locataires.— Médaille d'argent ; M. Henri Pryen, à Bois-Grenier ; médaille de 2e classe, M. Lamblin, à Capinghem, et M. Charles Fallet, à Capinghem.

Cultures en famille. — **Grande culture.** — Médaille de 1re classe : Mme veuve Desbuisson-Seingier, Bois-Grenier et MM. Parsy frères et sœurs à Bois-Grenier.

Moyenne culture. — Médaille de 1re classe : M. Candeille père, à Capinghem.

Petite culture. — Médaille de 2e classe. — Mme Dassonville à Bois-Grenier

Bonnes fermières. — **Grande culture.** — Médaille d'argent ; Mme veuve Ducrocq-Th[illegible] à Erquinghem-Lys.

Moyenne culture. — Médaille de 1re classe ; Mme Masure-Leuridant à Erquinghem-Lys. Médaille de bronze : Mme veuve Denoyelle-Lambin à Capinghem

Visite des jardins. — Diplôme d'honneur à M. E. Bocquet, président des jardins ouvriers de Prémesques ; médaille de 2e classe à Mme veuve Anna Paquet ; Prime de 200 fr. à la société des jardins ouvriers de Prémesques. Diplôme d'honneur à M. Hermant, chef de gare à Armentières ; Prime de 200 fr. à la société des cités de la gare d'Armentières.

Culture maraîchère. — M. Rémy Charlet, maraîcher à Capinghem, médaille de 1re classe : Mme veuve Boidin, maraîchère à Capinghem, médaille de 2e classe : M. Verheck-Boidin, maraîcher à Capinghem, médaille de 2e classe.

Culture maraîchère en famille. — M. Henri Kindt, maraîcher rue de la Bleue, à Prémesques, médaille de 2e classe.

Jardins particuliers. — M. Gustave Lallau, jardinier chez M. Debosque-Dufour, à La Chapelle-d'Armentières médaille de 2e classe.

Reconstitution du verger. — M. Victor Delattre, à Houplines, médaille de 1re classe.

Encouragement à l'enseignement agricole. — Une médaille de 1re classe est décernée à l'élève L. Morand, de Don-Sainghin ; une médaille de 2e classe à l'élève Marcel Février, de La Chapelle d'Armentières ; une médaille de 3e classe est décernée à l'élève J. Hespel de Willems.

Vieux serviteurs agricoles. — Charretiers : MM. H. Billaut, à Wicres, méd. de 2e cl. et prime de 100 fr. ; L. Vandrome, à Houplines, méd. de 2e cl. et 100 fr. ; L. Brice, à Ennevelin, méd. de 2e cl. et 90 fr. ; P. Leroy, à Marquillies, méd. de 2e cl. et 80 fr. ; L. Crombez, à Herrin, méd. de 2e cl. et 90 fr. ; H. Walle, à Marquillies, méd. de 2e cl. et 70 fr.

Vachers. — MM. A. Fontaine, à Fournes-en-Weppes, méd. de 2e cl. et 80 f. ; J.-L. Desmulier, à Camphin-en-Pévèle, méd. de 2e cl. et 70 fr.

Servantes de ferme. — Mmes R. Grimonprez, à Marcq-en-Barœul, méd. de 2e cl. et prime de 60 et 50 fr. ; S. Devries, à Ennevelin, méd. de 2e cl. et 60 et 50 fr. ; L. Minne, à Bois-Grenier, méd. de 2e cl. et 60 fr. ; L. Régnier, à Ennevelin, méd. de 2e cl. et 55 fr. ; Veuve Dancoisne, à Avelin, méd. de 2e classe et 55 francs.

Journaliers agricoles. — MM. Fl. Lecomte, à Bersée, méd. de 2e cl. et 70 fr. ; Ch. Dernoncourt, à Mérignies, méd. de 2e cl. et 70 fr.

Journalières agricoles — Mme veuve Flouquet, à Marquillies, méd. de bronze et 70 francs.

Ouvriers agricoles — MM. J.-B. Mangez, à Avelin ; L. Danel à Avelin, H. Ringot à Avelin, à chacun *une méd. de 2e cl. et 70 fr. ; E. Guilbert*, à Ennetières-en-Weppes méd. de 2e cl. et 60 fr. ; H. Dubois, à Bois-Grenier méd. de 2e cl. et 65 fr.

Ouvriers agricoles (services divers). — MM. A. Verscheure, à Houplines, méd. de 2e cl. et 50 fr. ; U. Haquette, à Templeuve, méd. de 2e cl. et 50 fr. ; H. Deroubaix, à Marquillies méd. de 2e cl. et 40 francs.

Pendant la distribution des récompenses, l'Harmonie Municipale de La Madeleine a interprété les meilleurs morceaux de son répertoire.

LE BANQUET

A 13 h. 30, les membres du Comice Agricole se sont réunis en un banquet aux « Ambassadeurs ». A la table d'honneur, M. Guilbaut préside, ayant à ses côtés M. Régnier, vice-président du Conseil de Préfecture ; Lefebvre, directeur des Services Agricoles départementaux ; Tandart, directeur de l'Ecole d'Agriculture de Wagnonville ; Merchier, secrétaire général des Agriculteurs du Nord ; Montsarrat, vétérinaire départemental ; Numa Rousse, secrétaire général du Comice ; peu après arrivent MM Nicolle, député et Florimond Despretz, vice-président de la Société d'Agriculture du Nord.

Au dessert, M. Guilbaut remercie les personnalités qui ont bien voulu assister au banquet et charge M. Régnier d'exprimer les sentiments dévoués du Comité à M. le Préfet du Nord pour lui-même et pour la République Française. L'orateur remercie également M. Taffin et exprime sa satisfaction de voir assis à ses côtés un représentant de la Municipalité Lilloise, toujours dévouée aux sociétés qui augmentent le prestige de notre beau et fécond département.

Il remercie également MM. Nicolle, député et Florimond Despretz, représentant M Macarez, empêché, ainsi que toutes les personnalités présentes. Après avoir remercié la Presse pour l'aimable hospitalité de ses colonnes, il rend hommage à la « France laborieuse, qui se relèvera par l'ordre, le travail et l'économie, ces trois vertus du paysan français ».

M. Régnier rend hommage aux agriculteurs du Nord qui par leur travail ont placé le département du Nord au premier rang des départements français. Puis, il lève son verre en l'honneur du Président de la République.

M. Taffin excuse Salengro et dit le « vif attachement porté par la Municipalité Lilloise aux Agriculteurs du Nord ; il porte un toast à la santé de tous les assistants et souhaite que « tous les Français mettent leurs actes à la hauteur de leurs paroles ». M. Nicolle, député, a « quitté » sans regret pour deux ou trois jours, l'atmosphère du Palais Bourbon, pour se retrouver parmi ses concitoyens ; il souhaite une longue et meilleurs prospérité au Comice Agricole.

M. Lefebvre, directeur des Services agricoles remercie le Comité de l'honneur qu'il lui a fait de l'inviter à ce banquet et fera tout son possible pour mériter la confiance de tous.

M. Florimand Despretz apporte les sentiments de sympathie de M. Macarez, président des Agriculteurs du Nord. MM. Montsarrat, Merchier et Tandart prirent ensuite la parole et vinrent exprimer leur sympathie pour les membres du Comice Agricole.

Il y avait des armes dans le presbytère...

MAIS LE CURÉ DE RACHES DÉCLARA QU'ELLES SERVAIENT POUR DES SÉANCES RÉCRÉATIVES...

Les gendarmes de la brigade de Douai ayant appris que des armes de guerre se trouvaient dans le presbytère de Râches, s'y présentèrent et interpellèrent le curé.

Il déclara qu'au patronage, il y avait, en effet, quelques vieux fusils anglais, inutilisables selon lui, et qui servaient pour les séances récréatives que les jeunes gens donnaient de temps en temps.

Les gendarmes saisirent les « objets » et dressèrent procès-verbal au curé pour détention d'armes de guerre.

Une grandiose manifestation Socialiste à Hénin-Liétard

Plus de dix mille militants, ouvriers de la mine, de l'usine, des champs, ont répondu dimanche à Hénin-Liétard, à l'appel lancé par les syndicats cégétistes, les fédérations socialistes, la Ligue des Droits de l'Homme, les *Jeunesses socialistes des deux départements.*

Ils étaient venus proclamer leur volonté de voir se réaliser rapidement, avec une paix stable, toutes les améliorations réclamées par les prolétaires, aux lois sociales et aussi leur volonté de voir réprimer énergiquement les menées fascistes, chaque jour plus insolentes.

Les députés Cadot, Evrard, les délégués du Parti Socialiste et de la C. G. T. présidèrent la manifestation.

Après un défilé dans les rues d'Hénin-Liétard, les manifestants tinrent un meeting monstre dans la grande salle de l'Alcazar, où les orateurs firent l'exposé des revendications de la classe ouvrière.

MORT DE M. LOYWYCK CONSEILLER GÉNÉRAL

Dimanche est décédé à son domicile à Steenwerck, M. Loywyck, conseiller général du canton de Bailleul Nord-Est.

M. Loywyck était âgé de 54 ans ; il avait été élu en juillet 1925, malgré les efforts de la réaction.

M. Loywyck avait obtenu aux dernières élections cantonales le concours des voix socialistes au scrutin de ballottage ; « La Dépêche » avait jugé la victoire de Loywyck en disant que : « les Serfs de la sociale avaient obéi au doigt et à l'œil » alors que les socialistes s'étaient ligués pour abattre l'adversaire des républicains des cantons de Bailleul.

UNE GRÈVE GÉNÉRALE DES MINEURS BELGES ?

Les délégués mineurs réunis dimanche à Bruxelles, en Congrès National, pour discuter la question des salaires, ont voté une résolution dans laquelle ils déclarent qu'il leur est impossible d'accepter, sans mandat, la proposition patronale. Ils considèrent qu'il y a lieu de réunir tous les membres et demandent que la proposition de modification de la convention sur les salaires soit reportée au 1er janvier aux fins d'examens.

Il semble qu'on s'achemine tout doucement vers une grève générale des mines belges.

UN COUPLE ERRANT AVEC LE CADAVRE DE SON ENFANT

Hier matin, les nommés Jean Girard et sa maîtresse Jeanne Seigel, âgés respectivement de 21 et de 22 ans, se sont présentés au poste de police de Plaisance, avec le cadavre de leur enfant, Robert, âgé d'un mois.

Ils ont déclaré qu'ils exerçaient la profession de camelots ambulants, qu'ils se trouvaient sans domicile depuis le 26 novembre et qu'ils avaient erré toute la nuit avec leur enfant à la recherche d'une chambre d'hôtel. L'enfant serait mort alors qu'il se trouvait rue Perceval vers 1 heure du matin.

La femme Seigel a déjà été condamnée à 5 ans d'interdiction de séjour, le 12 mai 1925 ; Girard et la femme Seigel ont été envoyés au Dépôt, le premier pour vagabondage : la femme, pour infraction à l'interdiction de séjour et tous deux conjointement, pour homicide par imprudence.

UN FILOU VOLA 350.000 FRANCS A DES SINISTRÉS

Un industriel de Mulhouse avait chargé un de ses représentants, Alfred Perrin, 40 ans, de verser aux sinistrés le montant des indemnités qu'il devait leur payer pour la cession de leurs dommages de guerre.

Perrin garda une somme d'environ 350.000 fr. Ses patrons déposèrent une plainte contre lui et il vient d'être arrêté.

Les deux cent mille francs de dommages de guerre de Mme la Comtesse d'Ivry

...ou l'histoire funambulesque de 90 chambres à coucher

Le tribunal correctionnel de Laon juge actuellement tout une série d'affaires de majorations de dommages de guerre ou d'escroqueries s'y rattachant

Samedi comparaissait M. de Galembert, ex-officier, « frère d'un général et d'un colonel », a spécifié son avocat, bref d'une honorabilité à toute épreuve hormis celle de voler l'Etat, devenue si tentatrice et si banale.

L'huissier en procédant à l'appel des témoins fait résonner des noms à coulisses M. de Monchicourt ; Mme la comtesse d'Ivry Au cours de l'audience d'autres seront évoqués plus discrètement Et le service des R. L. s'est lui-même mis à l'unisson puisque son contrôleur se nomme M. de Malvillain.

L'affaire ne manque pas d'intérêt Quand on est « de », ça n'est pas la même chose...

LES 200.000 FRANCS DE DOMMAGES DE Mme LA COMTESSE D'IVRY

M. Louis de Galembert, agent d'assurances à Paris fréquentait le salon de Mme la comtesse d'Ivry On parle de tout dans les salons mondains, même d'affaires. C'est ainsi que M. de Galembert apprit que Mme la comtesse cherchait à vendre des dommages de guerre mobiliers, subis dans le château de la Fère-en Tardenois.

Il s'offrit avec cette aisance spéciale aux gens du monde qui fréquentent les banquiers.

— Deux cent mille francs, dites-vous ? Il faut compter vendre à 30 % de perte Je m'en charge.

Réflexion faite, M. de Galembert se dit qu'il était bien bête de perdre 30 % en vendant la créance. Il était si facile de faire croire au remploi et d'obtenir ainsi de l'Etat la totalité du titre, quitte à n'en rendre que 70 % à Mme la comtesse qui n'en demandait pas davantage

LE PETIT TRUC DE M. DE GALEMBERT

M. de Galembert avait au surplus le secret d'un petit truc épatant qu'il essaya aussitôt.

Il passa, ferme, à M. Dikaux industriel, à Paris, une commande de 90 chambres à coucher, d'une valeur de 200.000 francs exactement.

Il pria M. Dikaux de lui remettre d'avance la facture acquittée, ce qui est, paraît-il, d'un usage courant chez M. Dikaux.

Muni de cette facture, M. de Galembert voulut persuader au service de Reconstitution qu'il avait effectivement remployé les 200.000 francs de dommages de guerre et en exigea le remboursement.

Après quoi, moyennant quelques milliers de francs d'indemnité il annula tranquillement le marché passé avec Dikaux.

DE L'AUDACE, ENCORE DE L'AUDACE...

Par malheur, la Préfecture de l'Aisne s'émut devant cette étrange reconstitution qui transformait le mobilier d'un château en 90 chambres à coucher. 200.000 francs à payer d'un seul coup, cela parut lourd, bien qu'à cette époque on en ait vu d'autres...

Elle commença par se faire tirer l'oreille.

Mais M. de Galembert se fâcha. Au cours du réquisitoire, M. le Procureur Testut a lu avec d'amusants commentaires quelques-unes des lettres que l'escroc écrivait alors.

« Monsieur le Préfet, disait-il je ne comprends pas les lenteurs de votre administration. Je suis résolu, si vous ne me donnez pas satisfaction à « faire » déposer une demande d'interpellation au Ministre... »

Il parlait couramment de « dresser le monde des R.L. » de la « mauvaise foi de la Préfecture », de « faire donner sur les doigts à tous ces gueux-là » etc...

L'Administration des R. L. pourtant bien coulante à cette époque, finit par se fâcher et ouvrit une enquête.

LE SANATORIUM DE PAU

M. de Galembert s'effraya.

« Diable, dit-il on va me demander ce que je compte faire des 90 chambres à coucher, ou plutôt on va le demander à Mme la Comtesse puisque le titre de créance est toujours à son nom ».

Il eut alors une idée excellente à son point de vue.

Il possédait à Pau, une petite villa. Il en établit une promesse de vente à Mme d'Ivry. Ainsi l'ex*plication était fournie* : *Mme d'Ivry remployait* ces dommages de guerre en bonne action elle les consacrait à l'établissement d'un Sanatorium comprenant 90 chambres.

Mais la villa était si petite que les enquêteurs ne furent pas convaincus de la sincérité de M. de Galembert, homme d'affaires de Mme d'Ivry.

Ils demandèrent à voir les meubles.

— Ils sont entreposés chez M. Dikaux, répondit M. de Galembert.

— Allons-y !

Chez M. Dikaux, on apprit l'annulation du marché et l'existence d'une facture fictive.

Le pot aux roses était découvert.

A L'AUDIENCE

A voir M. de Galembert au banc des prévenus, on ne croirait pas qu'il fut l'ornement du salon de Mme d'Ivry.

Affaissé, pâle, il ne parle pas et donne l'impression d'un homme vidé. Se peut-il qu'il fut si intelligent ou son attitude est-elle diplomatique ?

On entend d'abord M. de Monchicourt, témoin, qui faillit être inculpé, lui aussi. En effet, c'est lui qui servit d'intermédiaire entre M. de Galembert et M. Dikaux, il y a même à propos de l'annulation du marché, un versement d'indemnité sur l'origine duquel on n'est pas très fixé. M. le Procureur le constate durement.

Et malgré son élégance, malgré son titre de Directeur de l'Union Bank, M. de Monchicourt fait preuve de beaucoup d'humilité et pèse longuement ses réponses.

Mme d'Ivry, elle, fut bien imprudente, constate-t-on avec ensemble. Elle était de bonne foi, dit-elle. Elle ignorait tout des agissements de M. de Galembert que, d'ailleurs, elle ne charge pas. Mais enfin, ne reçut-elle pas un télégramme de M. Dikaux lui demandant des instructions pour l'envoi des 90 chambres à coucher ?

Comment sa méfiance ne fut-elle pas mise en éveil ?

Ah ! ces gens du monde !

PLAIDOIRIE ET REQUISITOIRE

Me Lenain, avocat de l'Etat, partie civile, commence ainsi sa plaidoirie :

« En suivant ces affaires de dommages de

FEUILLETON DU 30 NOVEMBRE 1925. — N° 9

LA NOYÉE DU VIEUX-MOULIN

par Auguste Geoffroy

Ce jour-là, M. Félicien partit en chasse dès le matin, pour n'en rentrer qu'à la nuit, et Mlle Béatrix put accompagner et surveiller ses élèves à travers la propriété où elle n'avait jamais mis les pieds et que parfois elle regrettait de ne point connaître, comme toute femme qui aime, désire connaître les lieux où vit celui qu'elle aime, afin de se l'y représenter en imagination, à toute heure du jour.

Quand le surlendemain de la fête enfantine, Mlle de Mérans vint, en compagnie du vieux curé de Rambercourt, pour remercier M. Félicien de la distraction qu'il avait procurée aux fillettes et aux jeunes filles de la commune, le propriétaire de La Loubière eut un tressaillement de joie qu'il n'avait jamais ressenti : il lui sembla qu'il accueillait chez lui sa fiancée, qu'entrait dans sa demeure, pour y rester à jamais, l'amie de toujours.

Les grands yeux francs et tendres de Béatrix de Mérans ne fuirent pas non plus son regard admirateur, son regard qui disait toutes les émotions intérieures que ses lèvres n'avaient point le droit de formuler, probablement parce qu'elle-même les comprenait, ces émotions, les partageait.

Et de ce jour, Félicien Maisonneuve et Béatrix de Mérans s'aimèrent.

Mais sans le laisser deviner davantage, sans se le dire autrement que par le passé, sans chercher où cet amour les mènerait et peut-être même sans oser espérer que leur double pauvreté permît plus tard une union digne d'eux.

Ils s'aimaient parce qu'ils s'aimaient, parce que leurs deux natures, supérieures comme intelligence et comme cœur au milieu dans lequel ils s'étaient rencontrés, n'avaient pu s'apprécier mutuellement sans se sentir tout de suite attirées l'une vers l'autre.

Ils s'aimaient d'un de ces amours qui demeurent invariables comme invariables sont les qualités qui les ont fait naître ; ils s'aimaient et ils étaient heureux de le sentir, sans demander autre chose sans s'inquiéter de rien, avec la foi robuste des amours robustes dans l'avenir dans l'avenir parce que, pour eux, l'avenir c'est le toujours et que le toujours ne peut être perpétuellement contre eux.

Mais il y eut quelqu'un à qui ce mariage de deux âmes n'échappa point : est-ce que l'araignée qui a tendu ses filets ne veille pas sans cesse dans l'ombre ; est-ce que l'œil avide du vautour qui plane ne découvre pas le gibier tapi dans les genêts ?

Ce quelqu'un ce fut, bien entendu, toujours Mlle Claire Taupin, Mlle Claire Taupin qui jura une haine à mort, une de ces haines qui ne pardonnent jamais, à l'institutrice, à cette misérable institutrice qui lui volait son mari.

Le coup fut terrible, étant donné l'égoïsme et l'orgueil de la blonde poupée des Saules ; et son cerveau comme son cœur furent assez atteints pour qu'elle dût s'aliter.

Ne disons point : son amour, car l'amour véritable est sacrifice, disons : sa vanité, son amour-propre immenses avaient reçu une blessure cruelle, et cette blessure saignait.

Mais la demoiselle se remit vite, mais vite la fièvre de haine redonna du rouge à ses lèvres pâlies, de l'éclat à ses yeux morts.

Un prétexte quelconque fut donné à ce malaise passager, malaise tout physique, dans lequel le moral n'était évidemment pour rien : le docteur Purgeot, de Saint-Aubin *fit même deux visites aux Saules.*

Il fallait bien que personne au monde n'en vînt à se douter des causes réelles ; il ne fallait, à aucun prix, laisser le champ libre aux entreprises de l'ennemi, se découvrir.

Et après avoir médité son plan dans le silence de sa chambre de prétendue malade, Mlle Claire se leva pour le mettre à exécution.

Elle allait se montrer bien elle-même, dissimulée, souple, dure et dangereuse comme une lame d'acier dans son fourreau de velours.

Les beaux jours s'étaient envolés : on courait vers le froid et les brumes.

Peu importait, au contraire on était bien plus certain de trouver les gens chez eux, au coin du feu : l'institutrice ne pourrait lui échapper.

Et elle retourna plus souvent que jamais chez Mlle de Mérans, la louangea, la caressa, la proclama sa meilleure amie et bientôt ne la quitta plus qu'aux heures de classe ; elle ne pouvait plus vivre sans elle, lui fit promettre de ne jamais la quitter, d'être sa conseillère, son modèle de toujours.

Tandis qu'en même temps elle faisait quelques rapides absences, de courts voyages à St-Aubin, pour y voir le dentiste, racontait-elle, mais en réalité pour y visiter la famille de Kerguenic et en presser, confidentiellement, mais vivement le chef, afin qu'il mît en branle ses amis de la Sous-Préfecture et que l'Inspecteur primaire débarrassât sans délais Raimbeaucourt d'une institutrice qui mettait la discorde dans le village, y humiliant sans cesse les gens de son orgueil, ainsi qu'avait pu le constater Judith, Judith qu'elle remmènerait indéfiniment aux Saules, quand cette institutrice de malheur aurait décampé.

Et le bon, le naïf Receveur de l'Enregistrement, désireux de caser, à l'année, sa fille Judith dans un gros fromage de Hollande, faisait démarches sur démarches chez l'Inspecteur primaire, afin qu'il déplaçât Mlle de Mérans et l'envoyât à l'autre bout de l'arrondissement.

Mais l'Inspecteur répondait que la municipalité, les habitants de Rambercourt et Mlle de Mérans étaient très d'accord pour que rien ne fût changé à une situation dont chacun était satisfait, se félicitait, qu'alors... alors il fallait attendre.

Et Mlle Claire attendait, forcément, tout en rageant au tréfonds de son cœur ulcéré et en redoublant ses grimaces affectueuses auprès de celle qu'elle détestait, qu'elle eût voulu poignarder, si elle l'eût pu faire sans risques pour sa propre et très chère personne.

Mlle Béatrix s'étonnait bien un peu de cette succession de longues bouderies, puis de retours passionnés chez Mlle Taupin avec elle, et son instinct de femme lui criait que là-dessous quelque trahison se cachait ; mais toujours bonne, toujours loyale, la pauvre institutrice, tout en restant un peu sur la réserve, ne détachait point trop brusquement de son cou les bras qui s'y enlaçaient à chaque heure... *qui s'y enlaçaient* pour mieux l'étouffer, comme le loup dans le conte du Petit Poucet.

On arriva ainsi, sans événement grave, et l'adversaire implacable de Mlle Béatrix de Mérans gardant toujours son masque d'affection et son poignard de haine sans qu'une occasion favorable, pour jeter enfin l'un de côté et frapper avec l'autre, se fût présentée, on arriva jusque vers le mois de juin 1913.

Il y avait un an et huit mois que l'institutrice était arrivée à Rambercourt.

M. Félicien Maisonneuve l'aimait toujours et toujours elle aimait M. Félicien ; la blessure faite au cœur jaloux de Mlle Claire s'envenimait sans cesse davantage ; et M. l'Inspecteur primaire n'avait point encore jugé à propos de déplacer l'institutrice, de l'envoyer ailleurs.

Il faudrait cependant en finir, d'une manière ou de l'autre ; et la jolie panthère bariolée des Saules, tapie dans les buissons, fermait hypocritement les yeux, semblait dormir, alors qu'elle s'aiguisait les griffes pour être certaine de leur puissance.

II

LE VIEUX MOULIN

Pour que le lecteur comprenne bien toutes les phases du drame qui suit, il faut qu'il revoie, en imagination, les lieux tels que je les ai vus moi-même plus tard, moi qui raconte.

A l'entrée de Rambercourt, quelques pas avant de se trouver en face de La Loubière, il y avait, sur la droite, de vastes prairies où l'on accédait par un chemin rural, ce chemin rural dont nous avons parlé lors des promenades du dimanche faites par Mlle Claire et ses amies, chemin rural qui coupait d'abord *la grand'route de Saint-Aubin*, puis traversait, sur un petit pont d'une seule arche, une mignonne, claire et rapide rivière, un ruisseau plutôt, qui coulait parallèlement à lui plus haut, en amont, puis bifurquait tout à coup et s'en allait vers la ville, au bord des prairies, toujours.

Ce chemin rural conduisait à un vrai cul de sac, c'était le cas de le dire, car il desservait un moulin, à moins d'un kilomètre, et n'allait pas plus loin.

Desservait, ou mieux avait desservi, car le moulin ne marchait plus et la clientèle s'était reportée sur celui du village de Talmont, plus central pour les communes de la route de Saint-Aubin.

La gentille rivière, appelée « La Babillarde », avait donc servi à faire tourner les roues de ce moulin, dit, lui, « Le Moulin du Pré-Jacques », et ses eaux étaient le produit de toutes les rigoles forestières du plateau de Rambercourt, fusionnant dans un bas-fond, une sorte d'étang, immense en hiver et presque à sec en été, sa source, pour ainsi dire, à deux ou trois kilomètres plus loin que les bâtiments du Pré-Jacques.

Pour aller au Pré-Jacques, il fallait forcément prendre le chemin rural après avoir passé La Babillarde, sur le ponceau, car il n'y avait plus d'autre passage qu'un autre ponceau jeté sur la rivière, dès sa source, pour l'usage des forestiers de la forêt du « Buisson Rouge », la forêt qui dominait Rambercourt, alors que ceux-ci voulaient se rendre à Saint-Aubin ou en revenir à travers prés, sans faire l'énorme détour du village.

(A suivre).